



وحدة. عمل. تقدم

## TERMES DE REFERENCE

pour l'organisation de l'Atelier de validation du projet de loi portant Code Pétrolier

### I. Contexte et justification

La loi n° 006/PR/2007 relative aux hydrocarbures, en vigueur depuis dix-huit ans, a fait l'objet d'un processus de réforme approfondi impliquant une concertation interministérielle élargie. Ce projet de code pétrolier a été examiné par les départements ministériels concernés, notamment : le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), le Ministère en charge des Finances et du Budget, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Deux ateliers majeurs ont jalonné ce processus :

1. Atelier de lancement : Dandi, du 15 au 17 août 2019 ;
2. Atelier de validation nationale : Hôtel Radisson, N'Djaména, les 12 et 13 novembre 2019.

Le Comité Technique chargé de la refonte du Code Pétrolier a bénéficié de l'accompagnement du cabinet international Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP tout au long de ses travaux.

Le présent projet de Code Pétrolier intègre :

1. Les observations du rapport du Comité Technique (septembre 2019) ;
2. La consolidation de la loi de 2007 et de l'ordonnance de 2010 ;
3. Les amendements proposés par le cabinet conseil ;
4. Les contributions des parties prenantes (Banque mondiale, opérateurs pétroliers) ;
5. Les échanges avec le Comité (février 2020).

Afin de finaliser ce processus, un atelier de validation est organisé pour examiner collégalement le projet avant sa transmission au SGG et son adoption en Conseil des ministres.

### II. Objectifs de l'atelier

1. Relire et Valider la version actuelle du projet de Code Pétrolier.

### III. Résultats attendus

- Un rapport détaillé des travaux ;
- Une synthèse des recommandations.

### IV. Participants

1. Membres (21) du comité chargé de l'organisation de l'atelier ;
2. Autres participants (49) :

- Conseiller au Pétrole de la Présidence de la République ;
- Conseillère aux Mines de la Présidence ;
- Conseiller au Pétrole de la Primature ;
- Représentant du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Représentant du Ministère des Finances ;
- Représentant du Ministère de l'Environnement ;
- Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Représentant du Ministère de la Justice ;
- Représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Représentant du Ministère du Commerce ;
- Représentant du Ministère des Transports ;
- Représentant du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité et des Affaires Humanitaire ;
- Représentant du Ministère de la Santé Publique ;
- Représentant du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Représentant de la CCIAMA ;
- Représentant du Patronat ;
- Représentant de l'ANIE ;
- Autres acteurs concernés.

V. **Durée et lieu**

- **Date** : 12 au 13 août 2025 ;
- **Lieu** : Hôtel l'Amitié, N'Djaména.

VI. **Méthodologie**

1. **Séance plénière** :

- Présentation des travaux du Comité Technique ;
- Échanges sur les points clés.

2. **Travaux en groupes** :

- Groupe 1 : Contrats pétroliers et titres miniers d'hydrocarbures ;
- Groupe 2 : Aspects fiscaux, douaniers et de change ;
- Groupe 3 : Environnement et aménagement ;
- Groupe 4 : Contenu local et formation.

3. **Restitution et validation**

Fait à N'Djaména, le 06 AOUT 2025

La Secrétaire d'État au Pétrole, aux Mines et à la Géologie

Mme KHADIDJA HASSANE ABDOULAYE

